

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0003173

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8191 Société : R.A.M. 900038

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : A.M.C.D. C.D.D.E.K.S.T.A Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80
Tél : 06 61 41 18 66

Date de consultation : 27/FEV/2024

Nom et prénom du malade : La aman EDDBUKKAEN Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Jeulin

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 FEV. 2024			200	<p>Dr. M. CRAB</p> <p>Dermatologue</p> <p>N° 24, Place Guyville - Harhoura</p> <p>Tél : 05 37 40 30 80</p> <p>Tél : 06 61 41 18 66</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/02/2024	45,00

INPE : 102027216

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	24/02/2024	3130	1525,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
G	35533411		11433553	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

Harhoura, le : 23 FEV. 2024...



Dr Marouane

EDDEKKAKI

de la famille

Trophéogen

+ HbA1c
+ glycémie à jeun

Trophéogen

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80
Tél : 06 61 41 18 66



تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - قمارة

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

Harhoura, le : 23/02/2024

Ordonnance

EDDEKKAKI Marouane

1 - Airlix 10mg

un cp deux fois par jour pendant 15 jours

45,80

PHARMACIE ESSAADA
Fatima ENNAJI
ctr. Commercial Lot. Laayoune
Harhoura - Tel.: 05 37 64 07 64

INPE : 102027216

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80
Tél : 06 61 41 18 66

15 Comprimés

LOT : 177
PER : AUT 2026
PPV : 45 DH 80



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - تمارة

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

Dr Imad EL YAAGOUBI

Directeur du centre
Pharmacien Biologiste
INPE - Professionnel: 107163479



Laboratoire Certifié ISO 9001

**مركز التحاليل الطبية
الوفاق**
مختبر للتحاليل الطبية و المختصة
الجودة، قيمة أساسية في عملنا

د. عmad اليعقوبي

مدير المركز، صيدلاني إحيائي
الرقم الوطني الاستدلالي المعنون: 107163479

Dossier n° 2402240021 enregistré le 24-02-2024 de – Mr Marouane EDDEKKAKI, né(e) le 07-01-2003

ALLERGOLOGIE

Contrôle de qualité systématique avec chaque test

IgE Spécifiques Pneumallergenes

(Euroimmun -Germany)

IgE Spécifiques Trophallergenes

(Euroimmun -Germany)

Cf rapport ci-joint.

Cf rapport ci-joint.

Docteur Dounia Mourji
Spécialiste en analyses de biologie médicale
CENTRE DE BIOLOGIE AL WIFAK
Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale

N°3124, Av Dr Abdelkrim El Khatib, Al Wifak, Témara
Tél: 0537 40 30 30

Validé biologiquement par:

Page 2 / 2

ID Patient:

FALOSS Mohammed

Test:

EUROLINE Allergie Respiratoire
Maghreb

Et 0	Ind CCD	m6 0	m5 0	m3 0	e3 0	e2 0	e1 0	i6 0	d2 0	d1 0	w21 0	w10 0	w9 0	w7 0	w6 0	w4 0	w1 0	t23 0	t19 0	t18 0	t15 0	t11 0	t9 0	t7 0	t5 0	t3 0	g12 0	g8 0	g6 0	g3 0	g2 0
3132 I 660-56																															

Antigène	Concentration	Classe	0	1	2	3	4	5	6
Chiendent (g2)	< 0,35 kU/l	0							
Dactyle (g3)	< 0,35 kU/l	0							
Phléole des prés (g6)	< 0,35 kU/l	0							
Pâturin (g8)	< 0,35 kU/l	0							
Seigle (g12)	< 0,35 kU/l	0							
Bouleau (t3)	< 0,35 kU/l	0							
Hêtre (t5)	< 0,35 kU/l	0							
Chêne (t7)	< 0,35 kU/l	0							
Olivier (t9)	< 0,35 kU/l	0							
Platane (t11)	< 0,35 kU/l	0							
Frêne blanc (t15)	< 0,35 kU/l	0							
Eucalyptus (t18)	< 0,35 kU/l	0							
Mimosa (t19)	< 0,35 kU/l	0							
Cyprès (t23)	< 0,35 kU/l	0							
Ambroisie (w1)	< 0,35 kU/l	0							
Camomille sauvage (w4)	< 0,35 kU/l	0							
Armoise commune (w6)	< 0,35 kU/l	0							
Marguerite (w7)	< 0,35 kU/l	0							
Plantain Anglais (w9)	< 0,35 kU/l	0							
Chénopode (w10)	< 0,35 kU/l	0							
Pariétaire (judaica) (w21)	< 0,35 kU/l	0							
Dermatophagoïdes pter. (d1)	< 0,35 kU/l	0							
Dermatophagoïdes farinae (d2)	< 0,35 kU/l	0							
Blatte germanique (i6)	< 0,35 kU/l	0							
Chat (e1)	< 0,35 kU/l	0							
Chien (e2)	< 0,35 kU/l	0							
Cheval (e3)	< 0,35 kU/l	0							
Aspergillus fumigatus (m3)	< 0,35 kU/l	0							
Candida albicans (m5)	< 0,35 kU/l	0							
Alternaria alternata (m6)	< 0,35 kU/l	0							
Marqueur CCD (CCD)	< 0,35 kU/l	0							
Indicator Band (Ind)	95,37 kU/l	5							
Étiquette (Et)	< 0,35 kU/l								

Concentration (kU/L)	Classe	Explication
0 ≤ sIgE < 0,35	0	Aucun anticorps spécifique détecté.
0,35 ≤ sIgE < 0,7	1	Très faible quantité d'anticorps détectée, présence d'une sensibilisation souvent sans symptômes cliniques.
0,7 ≤ sIgE < 3,5	2	Faible quantité d'anticorps détectée, existence d'une sensibilisation, souvent les symptômes cliniques sont présents dans la partie haute de la classe.
3,5 ≤ sIgE < 17,5	3	Détection sûre d'anticorps, symptômes cliniques souvent présents.
17,5 ≤ sIgE < 50	4	Fort taux d'anticorps. Presque toujours avec des symptômes cliniques.
50 ≤ sIgE < 100	5	Titre d'anticorps très élevé.
sIgE ≥ 100	6	Titre d'anticorps très élevé.



ID Patient:

FALOSS Mohammed

Test:

EUROLINE Allergie Alimentaire 3

E1 0	Ind CCD 5 0	f75 f1 0 0	f218 f78 0 0	f2 0 0	f45 0	f10 0 0	f9 2 0	f8 0 0	f4 0 0	f40 0 0	f24 0 0	f23 0 0	f3 0 0	f83 0 0	f27 0 0	f26 0 0	f95 0 0	f92 0 0	f84 0 0	f49 0 0	f85 0 0	f46 0 0	f25 0 0	f96 0 0	f89 0 0	f14 0 0	f12 0 0	f158 0 0	f20 0 0	f17 0 0	f13 0 0
3410-3 1429-31																															

Antigène	Concentration	Classe	0	1	2	3	4	5	6
Arachide (f13)	< 0,35 kU/l	0							
Noisette (f17)	< 0,35 kU/l	0							
Amande (f20)	< 0,35 kU/l	0							
Noix de Cajou (f158)	< 0,35 kU/l	0							
Pois (f12)	< 0,35 kU/l	0							
Graine de soja (f14)	< 0,35 kU/l	0							
Graine de moutarde (f89)	< 0,35 kU/l	0							
Avocat (f96)	< 0,35 kU/l	0							
Tomate (f25)	< 0,35 kU/l	0							
Ail (f47)	< 0,35 kU/l	0							
Oignon (f48)	< 0,35 kU/l	0							
Céleri (f85)	< 0,35 kU/l	0							
Pomme (f49)	< 0,35 kU/l	0							
Kiwi (f84)	< 0,35 kU/l	0							
Banane (f92)	< 0,35 kU/l	0							
Pêche (f95)	< 0,35 kU/l	0							
Viande de porc, cuite (f26)	< 0,35 kU/l	0							
Boeuf (f27)	< 0,35 kU/l	0							
Poulet (f83)	< 0,35 kU/l	0							
Morue (f3)	< 0,35 kU/l	0							
Crabe (f23)	< 0,35 kU/l	0							
Shrimp/ Prawn (f24)	< 0,35 kU/l	0							
Thon (f40)	< 0,35 kU/l	0							
Farine de blé (Froment) (f4)	< 0,35 kU/l	0							
Farine de maïs (f8)	1,04 kU/l	2							
Riz (f9)	< 0,35 kU/l	0							
Sésame (f10)	< 0,35 kU/l	0							
Levure de boulanger (f45)	< 0,35 kU/l	0							
Lait de vache (f2)	< 0,35 kU/l	0							
Caseine (f78)	< 0,35 kU/l	0							
Lait de chèvre (f218)	< 0,35 kU/l	0							
Blanc d'oeuf (f1)	< 0,35 kU/l	0							
Jaune d'oeuf (f75)	< 0,35 kU/l	0							
Marqueur CCD (CCD)	< 0,35 kU/l	0							
Indicateur (Ind)	70,87 kU/l	5							
Étiquette (Et)	< 0,35 kU/l								

Concentration (kU/L)	Classe	Explication
0 ≤ sIgE < 0,35	0	Aucun anticorps spécifique détecté.
0,35 ≤ sIgE < 0,7	1	Très faible quantité d'anticorps détectée, présence d'une sensibilisation souvent sans symptômes cliniques.
0,7 ≤ sIgE < 3,5	2	Faible quantité d'anticorps détectée, existence d'une sensibilisation, souvent les symptômes cliniques sont présents dans la partie haute de la classe.
3,5 ≤ sIgE < 17,5	3	Détection sûre d'anticorps, symptômes cliniques souvent présents.
17,5 ≤ sIgE < 50	4	Fort taux d'anticorps. Presque toujours avec des symptômes cliniques.
50 ≤ sIgE < 100	5	Titre d'anticorps très élevé.
sIgE ≥ 100	6	Titre d'anticorps très élevé.



Signature :

CENTRE DE BIOLOGIE AL WIFAK

Laboratoire d'analyses médicales et spécialisées

Un engagement qualité au quotidien

Dr Imad EL YAAGOUBI

Directeur du centre
Pharmacien Biologiste

INPE - Professionnel: 107163479



Laboratoire Certifié ISO 9001

Dossier enregistré le : 24-02-2024

Prélèvement du 24-02-2024 à 08:36

Code patient : 2402240021

Edition du : 29-02-2024

مركز التحاليل الطبية

الوفاق

مختبر للتحاليل الطبية و المختصة
الجودة، قيمة أساسية في عملنا

د. عصام اليعكوبى

مدیر المركز، صيدلاني إحياء

الرقم الوظيفي الاستدلالي المهني: 107163479

Mr Marouane EDDEKKAKI

Né(e) le : 07-01-2003 (21 ans)

Prescripteur : Dr Mounir SBAI

Dossier N° : 2402240021



BIOCHIMIE SANGUINE

Contrôle de Qualité Quotidien(PreciControl® – Mannheim Germany)

Hémoglobine glyquée par HPLC –Sang total (Technique de référence)*

Hémoglobine glyquée (HbA1c) *

5.00 %

(Chromatographie liquide à haute performance –Sang total)

RECOMMANDATIONS :

HbA1C (%)	Interprétation
4.0 - 5.6	Zone normale
5.7 - 6.4	¹ Prédiabète (Risque élevé de survenue de diabète) chez un adulte asymptomatique
6.0 - 6.4	² Prédiabète (Risque élevé de survenue de diabète) chez un adulte asymptomatique
Supérieur ou égal à 6.5	Très bon équilibre glycémique chez un diabétique
6.5 - 8.0	³ Seuil diagnostic du diabète
> 8.0	Bon équilibre glycémique chez un diabétique
	Mauvais équilibre glycémique chez un diabétique

¹ Selon les guidelines 2017 de l'ADA (American Diabetes Association)

² Selon les guidelines 2013 de l'CDA (Canadian Diabetes Association)

³ Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'ADA et les autres sociétés savantes du diabète.

Glycémie à jeun *

(Méthode de référence à l'Héxokinase-Sérum/Plasma)

1.08 g/L (0.74–1.06)

5.99 mmol/L (4.11–5.88)

Docteur Dounia Mourji
Spécialiste en analyses de biologie médicale
CENTRE DE-BIOLOGIE AL WIFAK
Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale

N°3124, Av Dr Abdellah El Khatib, Al Wifak,Témara
Tél: 0537 40 30 30

Validé biologiquement par:

Page 1 / 2



CENTRE DE BIOLOGIE AL WIFAK

Laboratoire d'Analyses Médicales et Spécialisées

Tél : 0537 40 30 30 – Fax : 0537 40 30 36 – Courrier électronique : contact@cbw.ma

Site web : www.cbw.ma



Accréditation SEMAC
Norme NM ISO 15189/2014
N° MCI/CA/AA 07/2022

LABORATOIRE ACCREDITÉ ISO 15189 & CERTIFIÉ ISO 9001



INPE



103061172

FACTURE N° : 240201807

TEMARA le 24-02-2024

Mr Marouane EDDEKKAKI

N° de dossier : 2402240021

Date de l'examen : 24-02-2024

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Clé	Coefficient
9105	Prélèvement en vue d'analyses de biologie médicale.	E	11
0118	Glycémie	B	30
0119	Hémoglobine glycosylée	B	100
0394	Anticorps Anti ECT	B	500
0394	Anticorps Anti ECT	B	500

Total des B¹ : 1130

TOTAL DOSSIER : 1525.00 MAD

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille cinq cent vingt-cinq dirhams

¹ le B est un coefficient clef imposé par l'assurance maladie pour la cotation des actes de biologie médicale.

HN : Acte hors nomenclature.

⚠ **Information importante aux patients :** Nous vous rappelons que si vous bénéficiez d'une couverture par une mutuelle ou une assurance maladie, il est impératif de soumettre votre dossier à la mutuelle dans les délais impartis (un à deux mois suivant votre mutuelle ou assurance) de la date des analyses médicales effectuées. Veuillez noter qu'aucune modification de dates sur la facture, le document de mutuelle ou le compte rendu ne pourra être réalisée par notre laboratoire après ce délai.

CACHET DU LABORATOIRE :

